

/ Demande de baptême républicain



Le baptême civil également appelé baptême républicain n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique.

Il est possible pour les parents d'organiser une réception solennelle afin de désigner pour leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de 13 ans un ou plusieurs parrains ou marraines. Le dossier doit être déposé au service population **un mois minimum avant la date de cérémonie souhaitée.**

Afin de rendre la cérémonie plus conviviale, vous pouvez transmettre quelques informations à la mairie (anecdotes, nom du doudou, discours, etc.).

Télécharger le [formulaire de demande de baptême républicain](#).